

SAISON 2025 - 2026



SAMEDI 23 AOUT 2025

N°1



AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

COUPE DE FRANCE « CREDIT AGRICOLE »

Le 1^{er} tour de la Coupe de France se jouera durant le weekend des **23 et 24 août 2025**

Rappel important du règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel terrain :

Art.10 : pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T7 ou T7 Syn., avec éclairage E7 minimum.

Clubs exempts du 1^{er} tour :

Pour cette édition 2025/26, sont exemptés du 1^{er} tour tous les clubs de R2 et R3, ainsi que les clubs de District notés ci-dessous (toutes ces équipes joueront le 2^{ème} tour) :

549920 HAUT PILAT – 860487 TORANCHE – 516959 COMMELLE VERNAY – 504424 ST GERMAIN LAVAL - 546352 CHAMBEON
MAGNEUX – 521798 FC. ST ETIENNE



SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

CARNET NOIR

- Le président, les membres du Comité Directeur et des commissions, ainsi que le personnel administratif, présentent leurs plus sincères condoléances à la famille de Mme. MEUNIER Madeleine (ancienne membre de la Délégation), suite à son décès. Madeleine est entrée dans le bénévolat pour le football roannais en 1977. C'est son papa, Henri, qui fut l'un des fondateurs de la structure roannaise en 1924. Madeleine a travaillé avec les six présidents de la Délégation du Roannais de Football ; elle a été secrétaire pour la commission Seniors et celle des arbitres pendant 38 ans.

Ces qualités lui ont permis d'obtenir des médailles (Délégation, District, Ligue régionale et même « Jeunesse et Sports »).

- Le président, les membres du Comité Directeur et des commissions, ainsi que le personnel administratif, présentent leurs plus sincères condoléances à la famille de M. COSTE François (ancien arbitre de la Délégation), suite à son décès.

- Le président, les membres du Comité Directeur et des commissions, ainsi que le personnel administratif, présentent leurs plus sincères condoléances à la famille de M. PATIN Marcel (ancien arbitre de la Délégation), suite à son décès.

DATE A RETENIR

- Réunion annuelle de début de saison

Elle aura lieu le **JEUDI 18 SEPTEMBRE**, à **VILLERS**, à **19h**.
Pointage à partir de 18h30.



POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

Président : François RIOUFFREYT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de certaines sanctions.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

RAPPEL AUX CLUBS

- **1 - Soyez attentifs aux joueurs suspendus et surtout aux joueurs qui changent de club pour la reprise de la compétition (coupes et championnat)**

Article 226 des RG de la FFF. Modalités pour purger une suspension.

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement.

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club, depuis la date d'effet de sa sanction, et ce même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

- **2 – Conditions d'admissibilité : dossier « entente » – Voir « Footclubs »**

1 - La demande doit être formulée par l'ensemble des clubs demandeurs.

2 - Précisez la catégorie d'âge pour laquelle l'entente est demandée.

3 - Le nombre de licenciés par club dans la catégorie d'âge concernée doit être au minimum de cinq (5) licenciés pour l'ensemble des clubs formant l'entente, à la date du dépôt de la demande de l'entente.

4 - La désignation du club responsable administrativement de l'équipe en entente, dit « club support », et le(s) lieu(x) de pratique, ainsi que le ou les niveaux de compétition concernés (D1 à D5).

5 - Le choix du club support est libre dès lors que celui-ci possède, à la date du dépôt de la demande d'entente, plus de cinq (5) licencié(e)s en foot à 11, et plus de trois (3) licencié(e)s en foot à 8, dans la catégorie d'âge concernée.

6 - Les raisons précises nécessitant la création de cette entente.

7 - Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est fixé à quatre (4).

8 - La date limite d'engagement est fixée à 8 jours avant le début des compétitions. Pour les championnats de jeunes avec brassage, la date limite d'engagement de l'entente est également fixée à 8 jours avant le début de la deuxième phase.

- **3 - Règlement Championnat Critérium**

ART 3.1.3 : un maximum de deux (2) joueurs, titulaires d'une licence libre ayant disputé des matchs de championnats de la Loire Seniors, est autorisé à figurer sur la feuille de match des compétitions « Championnats Critérium ».

Cette disposition s'applique aux « Championnats Critérium » et aux « Coupes Critérium » du secteur stéphanois.
Ces deux joueurs ne devront pas avoir disputé plus de cinq (5) matchs des compétitions de la Loire Seniors.

AVIS AUX CLUBS

**CHANGEMENT DE DISTRICT / INACTIVITE PARTIELLE / NOUVEAU CLUB /
RADIATIONS / FUSION ABSORPTION SAISON 2025-2026**

CHANGEMENT DE DISTRICT SAISON 2025-2026

533730 – AS. ST FERREOL GAMPILLE FIRMINY passe du District de la Loire au District de la Haute Loire (10/06/25)

RADIATION :

560481 FOOTBALL CLUB BELETTE DE ST LEGER SUR ROANNE (23 juin 2025)
564650 GJ AS FOREZ ROANNAIS (7 juillet 2025)
563569 FOOTBALL CLUB DE L'EST ROANNAIS (7 juillet 2025)
527609 FOYER RURAL MOULINS CHERIER (18 juillet 2025)

FUSION ABSORPTION (Saison 2025 – 2026)

551082 FOREZ DONZY FC. (Club absorbant)
551766 AS. FINERBAL NERVIEUX BALBIGNY
504383 OLYMPIQUE ST ETIENNE (Club absorbant)
524602 AVANT GARDE ST ETIENNE

INACTIVITE PARTIELLE :

552955 A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON – Catégories U16 F à U18 F (20 juin 2025).
504676 ASPTT ST ETIENNE – Catégorie Seniors (2 juin 2025)
504768 AV. S. NOIRETABLE – Catégorie Foot Animation et U12 à U17 (7 juillet 2025)
540488 - TARTARAS F. C. - Catégories Libre U17 – U16. (1 juillet 2025)

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

Responsable : Didier ROTA

Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club, déclarée sur « Footclubs », sera prise en compte.

RAPPEL AUX CLUBS

- **1 - Soyez attentifs aux joueurs suspendus et surtout aux joueurs qui changent de club pour la reprise de la compétition (coupes et championnat)**

Article 226 des RG de la FFF. Modalités pour purger une suspension.

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement.

En cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club, depuis la date d'effet de sa sanction, et ce même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club.

- **2 – Conditions d'admissibilité : dossier « entente » – Voir « Footclubs »**

1 - La demande doit être formulée par l'ensemble des clubs demandeurs.

2 - Précisez la catégorie d'âge pour laquelle l'entente est demandée.

3 - Le nombre de licenciés par club dans la catégorie d'âge concernée doit être au minimum de cinq (5) licenciés pour l'ensemble des clubs formant l'entente, à la date du dépôt de la demande de l'entente.

4 - La désignation du club responsable administrativement de l'équipe en entente, dit « club support », et le(s) lieu(x) de pratique, ainsi que le ou les niveaux de compétition concernés (D1 à D5).

5 - Le choix du club support est libre dès lors que celui-ci possède, à la date du dépôt de la demande d'entente, plus de cinq (5) licencié(e)s en foot à 11, et plus de trois (3) licencié(e)s en foot à 8, dans la catégorie d'âge concernée.

6 - Les raisons précises nécessitant la création de cette entente.

7 - Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est fixé à quatre (4).

8 - La date limite d'engagement est fixée à 8 jours avant le début des compétitions. Pour les championnats de jeunes avec brassage, la date limite d'engagement de l'entente est également fixée à 8 jours avant le début de la deuxième phase.



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.72

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

Président : FOREST Jean Louis
Secrétaire : MAZOYON Maurice
Représentant des clubs : MAGNIN André
Représentant du Comité de Direction : VIDRY Francis
Représentant de la Commission des Arbitres : AZNAR Denise - LIGOUT Jean Claude
Membres : ARTAUD Pascal - FERRAND Frédéric

COURRIERS REÇUS

Pour mutés supplémentaires

- Mail du club de **Commelle Vernay**, 516959 : **accord pour un muté supplémentaire en U18 pour la saison 2025/26.**
- Mail de **St Chamond Feu Vert**, 554178 : **accord pour un muté supplémentaire en Seniors pour la saison 2025/26.** Merci de nous indiquer quelle équipe en bénéficiera.

RAPPEL DES OBLIGATIONS

En D1, minimum de 2 arbitres Seniors (21 ans et plus)

En D2, minimum d'un arbitre Senior (21 ans et plus)

En D3 - D4, minimum d'un arbitre (âge indifférent)

En D5, non soumis

Merci de consulter les informations dans les PV des Commissions des Arbitres pour connaître les dates de formation des futurs nouveaux arbitres.

La commission se réunira courant septembre pour faire un état sur les clubs au 31 août



COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

COURRIERS RECUS

Coutouvre : concerne l'engagement de son équipe 2.
Filerin : concerne son équipe 2 pour jouer en D5.
Goal Foot : concerne l'engagement d'une équipe 4 en D5.
Lignon Couzan : concerne l'engagement en D5 Délégation du Roannais.
Rhins Trambouze : concerne la saison 2025/26.
Roanne Mayotte : concerne son engagement 2025/26.
St Denis de Cabanne : concerne les engagements pour la saison 2025/26.
St Just en Chevalet : concerne la saison 2025/26.
Urfé : concerne son engagement en D5 Délégation du Roannais.
Villers : concerne la rencontre du 5 octobre.

COMPOSITION DES POULES

- D3 POULE A

BELLEGARDE EN FOREZ
CREMEAUX
GOAL FOOT 2
MONTAGNY
MONTROND CUZIEU
NORD ROANNAIS
PARIGNY ST CYR
PERREUX
RHINS TRAMBOUZE 2
ROANNE MAYOTTE
ROANNE PARC
ST DENIS DE CABANNE

- D3 POULE B

CHAUSSETERRE LES SALLES
COMMELLE VERNAY
FILERIN
LOIRE SORNIN 2
MONTAGNES DU MATIN
NOIRETABLE
OLYMPIQUE EST ROANNAIS
OUCHES
ROANNE PORTUGAIS
ST GERMAIN LAVAL
ST JUST EN CHEVALET
ST MARTIN LA SAUVETE

- D4 POULE A

CEZAY
CREMEAUX 2
ESSOR
MONTAGNES DU MATIN 2
NOIRETABLE 2
PLAINE PONCINS
ST GERMAIN LAVAL 2
ST JULIEN LA VETRE

ST JUST EN CHEVALET 2
ST MARTIN LA SAUVETE 2
TORANCHE 2
VAL D'AIX

- D4 POULE B

AVENIR COTE 2
BRIENNON
BUSSIÈRES 2
MABLY
NORD ROANNAIS 2
POUILLY LES NONAINS
RIORGES 2
ROANNE PORTUGAIS 2
ST ALBAN LES EAUX
VILLEREST
VILLERS

- D4 POULE C

CORDELLE
COUTOUVRE
FC. ROANNE
FOREZ ROANNAIS 2
LE COTEAU 2
LOIRE SORNIN 3
OLYMPIQUE EST ROANNAIS 2
PERREUX 2
REGNY
ST DENIS DE CABANNE 2
ST SYMPHORIEN DE LAY
ST VICTOR SUR RHINS

- D5 POULE A

BRIENNON 2
CHAUSSETERRE LES SALLES 2
CORDELLE 2
COUTOUVRE 2
FC. ROANNE 2
FILERIN 2
GOAL FOOT 3
LE COTEAU 3
MONTAGNES DU MATIN 3
PARIGNY ST CYR 2
POUILLY LES NONAINS 2
RHINS TRAMBOUZE 3

- D5 POULE B

AVENIR COTE 3
CHAUSSETERRE LES SALLES 3
ESSOR 2
GOAL FOOT 4
LES NOES
NOLLIEUX
ROANNE PARC 2
ST GERMAIN LAVAL 3
ST MARTIN LA SAUVETE 3
URFE
VAL D'AIX 2
VILLEREST 2



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 adresse mail : JeunesU15@loire.fff.fr
U13: Toufik OUAAMARI: 06 01 13 27 19
U11: Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28
U9 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 adresse mail : JeunesU7@loire.fff.fr

COURRIERS REÇUS

St Romain le Puy : problème engagement Foot Animation.
La Fouillouse : engagement U13 saison 2025/26.
Champdieu Marcilly : demande secteur plaine U13.
Veauche : poules sollicitées engagement U13.
Pays de Coise : engagement U13 Coupe Pitch ; engagement U15 à 8 saison 2025/26.
Se. ASSE : engagement U7 saison 2025/26.
Savigneux Montbrison : engagement U13 saison 2025/26 ; demande d'alternance ou jumelage
Se. La Rivière : tournoi U10/U12.
St Chamond Feu Vert : engagement U18 saison 2025/26.
Rhins Trambouze : engagement U13 D1 saison 2025/26.
L'Etrat La Tour : demande changement secteur U15.
St Chamond : alternance rencontres du samedi.
Se. Côte Chaude : souhait engagement Foot Animation saison 2025/26.
Loire Sornin : demande alternance U15/Seniors.
Abh : engagement U13 saison 2025/26.
Roche St Genest : engagement U14 D1 saison 2025/26.
St Galmier Chambœuf : engagement Foot Animation et U18 saison 2025/26.
Sorbiers La Talaudière : équipe U18 D2 en sommeil saison 2025/26.
Forez Donzy : impossibilité engagement U18 D2.
Chambon Feugerolles Dervaux : engagement U13 saison 2025/26.
Firminy : demande de réexamen et d'intégration en U15 D1 saison 2025/26

INFORMATIONS AUX CLUBS

RAPPEL :

Pour toute modification concernant un match, mettre en copie

- **Le club adverse**
- **Le District et la commission concernée**
- **Les arbitres**

Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail du club, et non par les adresses mails particulières, afin d'être traité. Merci de votre compréhension.

RAPPEL IMPORTANT :

Les mails U15/U14 doivent être envoyés également à la personne en charge de ces catégories : jeunesU15@loire.fff.fr

Ceux-ci ne seront plus traités par le secrétariat de la Commission Jeunes. Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS U17 / U18 / COUPES

U18

D1

CHAMBON FEUGEROLLES DERVAUX, CELLIEU, COMMELLE VERNAY, ECOTAY MOINGT, L'ETRAT LA TOUR 2, LIGNON COUZAN, LOIRE FOREZ, ONDAINE, PAYS DE COISE, ROCHE ST GENEST 2, ST CHAMOND, VEAUCHE 2.

A l'issue du championnat, le 1er pourra accéder à la U20 R2 et conservera sa place en U18 D1. Les 4 derniers descendront en D2.

La première journée de championnat débutera le **samedi 20 septembre**.

D2

Poule A : ABH, BORDS DE LOIRE, FC. ST ETIENNE, LA FOUILLOUSE, SE. ST CHARLES, ST CHRISTO MARCENOD, ST GALMIER CHAMBOEUF, ST JUST ST RAMBERT, RIVE DE GIER, SUD FOREZ LURIECQUOIS, VILLARS.

Les 2 premiers accéderont à la D1 et les 2 derniers descendront en D3.

La première journée de championnat débutera le **samedi 20 septembre**.

Les autres équipes de cette catégorie évolueront en Poule B et seront gérées par le secteur Nord (Roanne).

D3 Phase 1

Poule A : ST CHAMOND FEU VERT, CHATEAUNEUF, GRAND CROIX LORETTE, ST JOSEPH ST MARTIN, ST PAUL EN JAREZ.

Poule B : HAUT PILAT, ONDAINE 2, ST ETIENNE SUD, SUC. TERRENOIRE, VILLARS 2

Poule C : ST CHRISTO MARCENOD 2, ST GALMIER CHAMBOEUF 2, ABH 2, BORDS DE LOIRE 2, PERIGNEUX ST MAURICE

Poule D : BELLEGARDE EN FOREZ, CHAMPDIEU MARCILLY, LOIRE FOREZ 2, ST MARCELLIN EN FOREZ, ST ROMAIN LE PUY, LIGNON COUZAN 3

U17

D1

CHAMBON FEUGEROLLES DERVAUX, FC. ST ETIENNE, FEURS, HAUT PILAT, RIC.OLYMPIQUE DU MONTCEL, SE. OLYMPIQUE, RIVE DE GIER, ST CHAMOND, ST JUST ST RAMBERT, ST PAUL EN JAREZ, SORBIERS LA TALAUDIERE, VEAUCHE.

A l'issue du championnat, le 1^{er} accèdera en U18 R2 et conservera sa place en U17 D1. Les 4 derniers descendront en D2.

La première journée de championnat débutera le **samedi 20 septembre**.

D2

Poule A : FIRMINY, GENILAC, ONDAINE, SE. COTE CHAUDE, SE. LA METARE, SE. MONTREYNAUD, SE. OLYMPIQUE 2, ST JEAN BONNEFONDS, ST JOSEPH ST MARTIN.

Poule B : ABH, ECOTAY MOINGT, RIORGES, SE. ST CHARLES, ST JUST ST RAMBERT 2, ST PRIEST EN JAREZ, SORBIERS LA TALAUDIERE 2, SURY LE COMTAL, VEAUCHE 2.

Les 2 premiers de chaque poule accéderont à la D1

Les inscriptions sont closes, mais vous pouvez inscrire une équipe par mail à la Commission des Jeunes en contactant Charles Boulogne au 06 81 76 10 01.

COUPES

Toutes les équipes 1 inscrites en championnat Ligue ou District seront inscrites en coupe.

Néanmoins, si vous ne souhaitez pas participer à cette compétition, prière de faire parvenir votre refus par mail à la Commission des Jeunes.

Le 1^{er} tour est prévu le **samedi 20 septembre à 15h30 pour les U18** : sont concernées les équipes D3 non inscrites ou éliminées de la Coupe Gambardella

Le 1^e tour est prévu le **dimanche 21 septembre à 10h pour les U15** : sont concernées les équipes D3.

INFORMATIONS U14 / U15

Clubs actuellement engagés en U14 - saison 2025/26 :

St Just St Rambert – Ric. Olympique du Montcel – Se. La Rivière – Se. Olympique - Roche St Genest – Fc. St Etienne – St Chamond – Se. Côte Chaude.

Clubs actuellement engagés en U15 à 8 - saison 2025/26 :

Ric. Olympique du Montcel - Pays de Coise.

U15

D1

ROANNAIS FOOT 42 (2), ECOTAY MOINGT, ANDREZIEUX BOUTHEON 2, RIVE DE GIER,2, ABH, ST JUST ST RAMBERT, SORBIERS LA TALAUDIERE, SE. OLYMPIQUE, SUD FOREZ LURIECQUOIS, HAUT PILAT, LOIRE FOREZ, LOIRE SORNIN

D2

Poule A : SE. COTE CHAUDE, ST JOSEPH ST MARTIN, ST CHAMOND, CELLIEU, VEAUCHE 2, ONDAINE, SE. LA RIVIERE, FC. ST ETIENNE, ST PAUL EN JAREZ 2, OLYMPIQUE TERRENOIRE, SE. LA METARE 1, SORBIERS LA TALAUDIERE 2

Poule B : PAYS DE COISE, LE COTEAU, ANZIEUX, LIGNON COUZAN, AVENIR COTE, FEURS, L ETRAT LA TOUR 2, GOAL FOOT, ST GALMIER CHAMBOEUF, VILLARS, ST CHRISTO MARCENOD, FOREZ DONZY



COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

COURRIERS RECUS

Loire Sornin : demande de jumelage en U15 ; précisions sur engagements U11.

Mairie Villers : demande pour éviter une programmation de matchs le 5 octobre.

St Denis de Cabanne : engagements Jeunes (U7 à U13)

Val d'Aix : précisions sur engagements et stades U15 et U13.

COMPOSITION DES POULES 2025/2026

U18

D1

Cellieu, Chambon Feugerolles Dervaux, **Commelle Vernay**, Ecotay Moingt, L'Etrat La Tour 2, Lignon Couzan., Loire Forez, Ondaine, Pays de Coise, Roche St Genest 2, St Chamond, Veauche 2.

D2 Poule A

Abh, Bords de Loire, Fc. St Etienne, La Fouillouse, Olympique Terrenoire, Se. St Charles Vigilante, St Christo Marcenod, St Galmier Chamboeuf, St Just St Rambert, Sorbiers La Talaudière 2, Sud Forez Luriecquois, Villars.

D2 Poule B

Anzieux 1, **Avenir Côte 1**, **Bois Noirs 1**, **Forez Roannais 1**, **Goal Foot 1**, **Le Coteau 1**, **Loire Sornin 1**, Montagnes du Matin 1, **Nord Roannais**, **Rhins Trambouze 1**, **Riorges 1**, Savigneux Montbrison 2.

La D2 Poule B sera gérée par la Délégation du Roannais.

Ces championnats débutent le **samedi 20 septembre**.

D3 Brassages

Voici la liste des clubs qui composeront les trois poules de brassages qui seront gérées par la Délégation du Roannais :

Avenir Côte 2 – Bois Noirs 2 – Champdieu Marcilly 2 - Commelle Vernay 2 – Ent. Essor/Aspn – Filerin – Le Coteau 2 – Forez Donzy 2 – Lignon Couzan 2 – Loire Forez 3 – Loire Sornin 2 – Parigny St Cyr 1 – Parigny St Cyr 2 – Perreux – Rhins Trambouze 2 – Roanne Portugais – Val d'Aix – Villars.

La composition des poules vous sera communiquée prochainement.

Les brassages débuteront le **samedi 27 septembre**.

U15

D1

Abh 1, Andrézieux Bouthéon 2, Ecotay Moingt 1, Haut Pilat 1, Loire Forez 1, **Loire Sornin 1**, Rive de Gier 2, **Roannais Foot 42 (2)**, Se. Olympique 1, St Just St Rambert 1, Sorbiers La Talaudière 1, Sud Forez Luriecquois 1

D2 Poule A

Cellieu 1, Ondaine 1, Fc. St Etienne 1, Olympique Terrenoire 1, Se. Côte Chaude 1, Se. La Métare 1, Se. La Rivière 1, St Chamond 1, St Joseph St Martin 1, St Paul en Jarez 2, Sorbiers La Talaudière 2, Veauche 2.

D2 Poule B

Anzieux 1, **Avenir Côte 1**, Feurs 1, **Forez Roannais 1**, **Goal Foot 1**, **Le Coteau 1**, L'Etrat La Tour 2, Lignon Couzan 1, Pays de Coise 1, St Christo Marcenod 1, St Galmier Chamboeuf 1, Villars 1.

Ces trois championnats seront gérés par le District de la Loire et débuteront le **dimanche 7 septembre**.

D3 Brassages

Voici la liste des clubs qui composeront les quatre poules de brassages qui seront gérées par la Délégation du Roannais :

Avenir Côte 2 – Bois Noirs 1 - Bois Noirs 2 – Commelle Vernay – Cours - Essor 1 – Essor 2 – Filerin – Forez Donzy 2 - Goal Foot 2 -
Le Coteau 2 – Loire Sornin 2 – Mably – Montagnes du Matin – Nord Roannais - Parigny St Cyr - Perreux – Rhins Trambouze –
Riorges 2 - Roanne Portugais – Roanne Parc - Val d'Aix 1 – Val d'Aix 2 - Villers.

La composition des poules vous sera communiquée prochainement.

Les brassages débuteront le **dimanche 14 septembre**.



COMMISSION ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18

Président délégué : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32

Responsable Administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96

Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40

CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40

Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28

Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43

Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48

Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27

Désignateur arbitres assistants Cédric CELLE - 06 75 49 39 83

Désignateur arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59

Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56

Désignateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

Valideur des observations des arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36

Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97

Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74

Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83

Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53

Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18

Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHI - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

CARNET NOIR

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès accidentel de François Coste, ancien arbitre régional ligérien, survenu au début du mois d'août. La Commission Départementale d'Arbitrage s'associe à la douleur de sa famille et lui adresse ses plus sincères condoléances.

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres, y compris les jeunes, aura lieu :

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE (8h30 à 18h) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON
STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX**

QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le **questionnaire en ligne 2025/26** sera à effectuer via un formulaire en ligne, en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE

Pour les arbitres retardataires, merci de bien vouloir effectuer les démarches administratives et médicales pour renouveler votre dossier arbitre (voir ci-dessous).

INDISPONIBILITES DEBUT SAISON 2025 – 2026

Elles ne peuvent être saisies à partir du 1^{er} juillet 2025 et jusqu'à la validation complète de votre licence.

AFFECTATION DES ARBITRES ET REAFFECTATION

La CDA rappelle que les effectifs fixés à l'issue des classements pourront être ajustés après la session de rattrapage du 11 novembre, en fonction des besoins liés à l'organisation des désignations.

EVOLUTION DU CARTON BLANC

Évolution du carton blanc pour toutes les catégories et extension de l'usage du carton blanc chez les jeunes. Désormais, le carton blanc pourra être adressé à un officiel d'équipe (catégories U13 à U18), ce qui entraînera une réduction numérique temporaire de son équipe.

FORMATION INITIALE D'ARBITRE

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

DOSSIER DE RENOUVELLEMENT ARBITRE – SAISON 2025 – 2026

Votre dossier médical d'arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne, cotisations) sont à transmettre au siège du District de la Loire ou au siège de la Délégation du Roannais, suivant votre rattachement géographique.

Merçi de bien suivre les instructions (en ligne rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE »).

DOSSIER MEDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE ». Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** » à l'adresse suivante : **arbitres@loire.fff.fr**, pour toutes les catégories d'arbitres.

Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale

DOSSIER ARDMINSTRATIF ARBITRE

Il est à remplir pour toutes les catégories d'arbitres.

Je clique sur le lien du formulaire administratif.

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE ».

FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club. Pour les indépendants, le bordereau est disponible sur le site de la LAuRAFoot (LIEN :

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/a38f7d984c1057bc96888da6e8ed3876.pdf>).

ARBITRES SOLIDARITE

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations> **(nouveau).**

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.

COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion, puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.



COMMISSION ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

Président de la commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18

Président délégué : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

Vice-président / Relation avec les clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32

Responsable Administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96

Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40

CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40

Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28

Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43

Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48

Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27

Désignateur arbitres assistants Cédric CELLE - 06 75 49 39 83

Désignateur arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59

Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56

Désignateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

Valideur des observations des arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36

Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97

Intendants : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74

Représentant des arbitres à la commission de discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83

Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53

Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18

Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGHI - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

CARNET NOIR

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès accidentel de François Coste, ancien arbitre régional ligérien, survenu au début du mois d'août. La Commission Départementale d'Arbitrage s'associe à la douleur de sa famille et lui adresse ses plus sincères condoléances.

Nous apprenons également le décès de Marcel PATIN qui a œuvré de longues années sur les terrains ligériens. La CDA s'associe à la douleur de sa famille et lui adresse ses plus sincères condoléances.

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres, y compris les jeunes, aura lieu :

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE (8h30 à 18h) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON
STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX**

QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le **questionnaire en ligne 2025/26** sera à effectuer via un formulaire en ligne, en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE

Pour les arbitres retardataires, merci de bien vouloir effectuer les démarches administratives et médicales pour renouveler votre dossier arbitre (voir ci-dessous).

INDISPONIBILITES DEBUT SAISON 2025 – 2026

Elles ne peuvent être saisies à partir du 1^{er} juillet 2025 et jusqu'à la validation complète de votre licence.

AFFECTATION DES ARBITRES ET REAFFECTATION

La CDA rappelle que les effectifs fixés à l'issue des classements pourront être ajustés après la session de rattrapage du 11 novembre, en fonction des besoins liés à l'organisation des désignations.

EVOLUTION DU CARTON BLANC

Évolution du carton blanc pour toutes les catégories et extension de l'usage du carton blanc chez les jeunes. Désormais, le carton blanc pourra être adressé à un officiel d'équipe (catégories U13 à U18), ce qui entraînera une réduction numérique temporaire de son équipe.

FORMATION INITIALE D'ARBITRE

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

DOSSIER DE RENOUVELLEMENT ARBITRE – SAISON 2025 – 2026

Votre dossier médical d'arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne, cotisations) sont à transmettre au siège du District de la Loire ou au siège de la Délégation du Roannais, suivant votre rattachement géographique.

Merci de bien suivre les instructions (en ligne rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE »).

DOSSIER MEDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE ». Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** » à l'adresse suivante : **arbitres@loire.fff.fr**, pour toutes les catégories d'arbitres.

Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale

DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir pour toutes les catégories d'arbitres.

[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE ».

FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club. Pour les indépendants, le bordereau est disponible sur le site de la LAuRAFoot (LIEN :

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/a38f7d984c1057bc96888da6e8ed3876.pdf>).

ARBITRES SOLIDARITE

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations> (**nouveauté**).

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.

COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion, puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.



COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°1 DU SAMEDI 23/08/2025

Réunion du lundi 18 août 2025

Responsable C.A. – Président délégué : Laurent GAUDARD – 06 16 98 37 18
Responsable Administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA, secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Désignateurs arbitres : Jean Claude LIGOUT- 06-71-47-93-39
CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : bchandelier@loire.fff.fr
Désignateur des observateurs arbitres jeunes :
Désignateur arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59
Gestionnaire du budget & d'arbitres solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
Valideur des observations des arbitres jeunes : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUSNI - 06 27 61 81 72
Représentant des arbitres au comité directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du pôle formation : Mourad OUNOUGH - 06 28 69 04 41

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

CARNET NOIR

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès accidentel de François Coste, ancien arbitre régional ligérien, survenu au début du mois d'août. La Commission Départementale d'Arbitrage s'associe à la douleur de sa famille et lui adresse ses plus sincères condoléances.

Nous apprenons également le décès de Marcel PATIN qui a œuvré de longues années sur les terrains ligériens. La CDA s'associe à la douleur de sa famille et lui adresse ses plus sincères condoléances.

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres, y compris les jeunes, aura lieu :

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE (8h30 à 18h) – ANDRÉZIEUX BOUTHÉON
STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX**

QUESTIONNAIRE ANNUEL

Cette saison, le **questionnaire en ligne 2025/26** sera à effectuer via un formulaire en ligne, en décembre 2025 et/ou janvier 2026.

RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE

Pour les arbitres retardataires, merci de bien vouloir effectuer les démarches administratives et médicales pour renouveler votre dossier arbitre (voir ci-dessous).

INDISPONIBILITES DEBUT SAISON 2025 – 2026

Elles ne peuvent être saisies à partir du 1^{er} juillet 2025 et jusqu'à la validation complète de votre licence.

AFFECTATION DES ARBITRES ET REAFFECTATION

La CDA rappelle que les effectifs fixés à l'issue des classements pourront être ajustés après la session de rattrapage du 11 novembre, en fonction des besoins liés à l'organisation des désignations.

EVOLUTION DU CARTON BLANC

Évolution du carton blanc pour toutes les catégories et extension de l'usage du carton blanc chez les jeunes. Désormais, le carton blanc pourra être adressé à un officiel d'équipe (catégories U13 à U18), ce qui entraînera une réduction numérique temporaire de son équipe.

FORMATION INITIALE D'ARBITRE

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

DOSSIER DE RENOUVELLEMENT ARBITRE – SAISON 2025 – 2026

Votre dossier médical d'arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne, cotisations) sont à transmettre au siège du District de la Loire ou au siège de la Délégation du Roannais, suivant votre rattachement géographique.

Merci de bien suivre les instructions (en ligne rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE »).

DOSSIER MEDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE ». Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** » à l'adresse suivante : **arbitres@loire.fff.fr**, pour toutes les catégories d'arbitres.

Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale

DOSSIER ARDMINSTRATIF ARBITRE

Il est à remplir pour toutes les catégories d'arbitres.

[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUVELLEMENT DE LICENCE ».

FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

DEMANDE DE LICENCE

La demande de **licence « arbitre » est dématérialisée**. Prenez contact directement avec votre club. Pour les indépendants, le bordereau est disponible sur le site de la LAuRAFoot (LIEN :

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/a38f7d984c1057bc96888da6e8ed3876.pdf>).

ARBITRES SOLIDARITE

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations> (nouveau).

Par ailleurs, pour toute demande heureuse ou malheureuse, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.

COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF avec votre fiche d'adhésion, puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.